

Plaidoyer du Collectif du Bois Basselin

À l'attention des quatre candidats au poste de Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

En 2025, le conseil municipal a validé, sans concertation avec les riverains ni étude d'impact paysager, environnemental, sanitaire ou touristique, l'implantation d'une antenne mobile 5G de l'opérateur Free, d'une hauteur de 42 mètres, au lieu-dit « Bois Basselin », au pied de la montagne de l'Ormont à Saint-Dié-des-Vosges.

Nous, riverains du Bois Basselin et du quartier de Dijon, habitants de Saint-Dié, randonneurs et signataires de la pétition contre ce projet, exprimons notre vive opposition et déclarons ce qui suit :

L'implantation d'une antenne de cette envergure dans un secteur enclavé, à moins de 40 mètres de la première habitation, constitue une aberration. Cette décision suscite une incompréhension générale, d'autant plus que le réseau 4G et 5G est déjà satisfaisant dans le secteur, tous opérateurs confondus. Une antenne de 70 m de hauteur est déjà installée sur la montagne de l'Ormont, exploitée par TDF et accueillant plusieurs opérateurs, dont Free. D'autres antennes 5G sont également présentes à proximité.

Une atteinte au patrimoine naturel et paysager

Le site concerné est un espace naturel emblématique de l'identité déodatienne. Il fait partie de la ceinture verte assurant la transition visuelle entre la ville et la montagne forestière, élément fort du paysage local.

Cette nouvelle infrastructure entraînerait une dégradation notable du paysage naturel, une atteinte à la biodiversité locale (amphibiens, flore protégée comme la centaurée des montagnes) et une artificialisation supplémentaire des sols, en contradiction avec les engagements environnementaux affichés par la collectivité.

Le Bois Basselin constitue un lieu de promenade et de ressourcement très fréquenté. Un sentier balisé par le Club Vosgien y conduit vers le GR 533 et vers le sommet de l'Ormont. Le secteur participe à l'attractivité touristique du territoire, avec la présence de gîtes et de chambres d'hôtes à proximité.

Une contradiction avec les engagements territoriaux

Ce projet apparaît en totale contradiction avec les orientations stratégiques et documents cadres portés par la Ville et l'Agglomération, notamment :

- Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- La Trame Verte et Bleue
- La Loi Montagne
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique
- La Charte du Pays de la Déodatie

- Le projet « Déodat 2040 »
- Le Contrat de plan interrégional pour le Massif des Vosges

Ces orientations visent toutes à préserver le patrimoine naturel exceptionnel du territoire face au changement climatique et à en faire un levier d'attractivité et de développement durable.

Des conséquences humaines et économiques à ne pas ignorer

Nous alertons également sur les effets à long terme de la multiplication des antennes sur la qualité de vie des habitants (nuisances sonores et visuelles, exposition continue aux ondes) et le préjudice moral et financier que subiront les riverains, notamment par la dépréciation significative de leurs biens immobiliers.

À l'heure où le Festival International de Géographie 2026 aura pour thème « Paysage », il serait incohérent que la ville n'adopte pas une posture exemplaire en matière de protection de son environnement.

Nos demandes au futur Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Face à ce que nous considérons comme une erreur manifeste d'appréciation et dans un contexte où les milieux naturels sont de plus en plus fragilisés, le collectif du Bois Basselin demande :

- L'abandon pur et simple du projet d'antenne au Bois Basselin.
- De créer sur le secteur mais aussi en forêt communale (dernières parcelles à haute valeur biologique) des réserves naturelles à vocation pédagogique et scientifique.
- Une implication effective des citoyens dans les réflexions concernant le développement d'infrastructures et les énergies renouvelables.
- L'inscription dans le programme municipal d'un engagement fort contre l'artificialisation des sols, en cohérence avec les ambitions territoriales et les événements majeurs accueillis par la ville, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de Saint-Dié.
- Une politique exemplaire en matière de protection des paysages, des arbres en ville, de la biodiversité et des forêts.
- La prise en compte prioritaire du devoir fondamental d'un Maire : protéger la qualité de vie et le bien-être de ses habitants.